

FICHE DESCRIPTIVE DES POLES FRANCE JEUNES

Objectifs sportifs	Préparer les judoka au niveau international cadets, juniors ou seniors. Alimenter l'INSEP.
Situation du Pôle dans la filière	Regroupement de judoka à fort potentiel en vue de constituer les collectifs nationaux. Période d'entraînement plus intense (augmentation du volume et exigences plus élevées). Echanges réguliers entre les Pôles France Jeunes et le pôle INSEP. Les stages nationaux et internationaux ainsi que les compétitions internationales sont du ressort du pôle France. Les compétitions officielles nationales et les tournois nationaux sont du ressort du club, du département, de la ligue. A partir de cadets 2 jusqu'à jeunes seniors
Effectif	Mixte de 40 à 60 judoka
Niveau de recrutement	Le recrutement est national. Niveau sportif : les 6 meilleurs cadets ou juniors + potentiels repérés par la Commission d'Admission en PES.
Conditions de maintien en pôle	Les résultats, l'engagement dans l'entraînement et les progrès sont les principaux critères pris en compte pour l'évaluation du judoka ; l'expérience des entraîneurs du pôle permet de décider chaque année du maintien ou non dans la structure. Le respect du règlement intérieur du pôle fixant les engagements du judoka visant la réalisation du triple projet est une condition incontournable.
Volume d'entraînement	7 séquences d'entraînement minimum par semaine 40 semaines par an 12h minimum d'entraînement par individu, par semaine.
Vie scolaire, universitaire et insertion professionnelle	Aménagement de l'emploi du temps permettant de pouvoir s'entraîner régulièrement pendant minimum 12h par semaine. Suivi scolaire : horaires aménagés, cours de rattrapage et de soutien, report d'examens. Autorisations d'absences pour raisons sportives. Enseignement à distance ou soutien sur place lors des stages. Un correspondant par établissement conventionné.
Médical et paramédical	1 médecin référent présent au minimum 1 fois par semaine sur le pôle. 1 kinésithérapeute référent présent au minimum 1 fois par semaine sur le pôle. Un suivi médical conforme aux textes en vigueur. (SMR)
Encadrement	2 emplois d'entraîneur (cadre d'état) à temps plein minimum par pôle.